Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Décès, assurance et renonciation à la succession

Par Dext68

Bonjour,

Mon père est décédé en septembre dernier. Sachant qu'il avait des dettes assez conséquentes j'ai effectué des démarches auprès du tribunal afin de faire une renonciation à la succession.

Cependant son assurance auto continue de me réclamer les mensualités non perçues. Je leur ai expliqué mais ils ne veulent rien entendre et continue de m'envoyer des lettres de relance.

Si je règle ces mensualités ne va-t-on pas considérer ceci comme une acceptation de l'héritage?

Cordialement.

Par ESP

Bonsoir
Maintenir votre position est le meilleur choix, la loi dit bien que l'héritier qui renonce est censé n'avoir jamais été héritier et n'est donc pas tenu au paiement des dettes et charges de la succession.